

Je me demande parfois en repensant à la période où les députés d'en face étaient au pouvoir s'ils sont jamais parvenus à saisir la différence entre un marché commun, c'est-à-dire une libre association d'un certain nombre d'États pour des raisons économiques, et une fédération. Ce qu'ils ont préconisé et les décisions qu'ils ont prises à plusieurs occasions n'avaient pas le moindre rapport avec un système fédéral.

● (2130)

De l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) émane maintenant une faible lueur d'espoir. Il nous laisse entendre que tout n'est pas perdu chez les conservateurs, du moins en ce qui concerne les banques, les sociétés de fiducie, les caisses populaires et les caisses d'épargne. Il souhaite que le parti conservateur s'aventure moins et devienne un peu plus centralisateur. Il veut aussi retirer aux provinces le droit, qu'elles ont actuellement, d'accorder des licences, d'autoriser l'exploitation de caisses populaires et de caisses d'épargne. Il veut se débarrasser de cela.

Il veut que l'on inscrive dans la loi une définition des transactions bancaires qui investirait l'autorité fédérale du pouvoir prévu dans l'AANB, c'est-à-dire tel que le stipule la constitution actuellement. C'est ce qu'il préconise. C'est là peut-être une des très bonnes raisons pour lesquelles il a éludé la question sans jamais parler d'une définition.

**M. Lambert:** Venez au comité, je vais vous en parler.

**M. Simmons:** Je serai heureux de discuter avec l'honorable député en comité. Je lui promets que je serai là. Il ne s'en souvient peut-être pas, mais lui et moi avons eu une conversation il y a quelques années au mois d'août lorsque nous nous rendions au Fort MacMurray durant la conférence des parlementaires. Nous avons parlé d'un bon nombre de choses. Grâce à lui, j'ai eu des éclaircissements sur les sables bitumineux. Je suis sûr qu'un entretien avec lui m'ouvrirait les yeux sur les opérations bancaires. Je ne peux pas lui promettre d'écouter ou d'approuver peut-être tout ce qu'il dira, mais je ferai une chose que ne fait pas en ce moment son collègue derrière lui: je l'écouterai.

C'est mieux que n'ont fait les conservateurs lorsqu'il étaient au pouvoir et qu'ils ont rédigé le bill C-14. Ils l'ont peut-être écouté, mais ils ne se sont guère préoccupés de son avis. Ils ont peut-être écouté par courtoisie mais ont-ils suivi ses conseils? Dans ce cas que l'honorable député d'Edmonton-Ouest nous en donne la preuve. Qu'il consulte le bill C-14 présenté par les conservateurs l'automne dernier au cours de leur brève apparition au pouvoir, Dieu merci.

**M. Lambert:** Le député sait fort bien que le bill a été présenté par l'ancien ministre des Finances...

### Banques—Loi

**Des voix:** Règlement!

**M. Simmons:** Bien sûr, monsieur l'Orateur, je veux bien qu'on pose une question.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député d'Edmonton-Ouest désire poser une question.

**M. Lambert:** Si les honorables représentants veulent bien écouter, je demande au député s'il a comparé le bill présenté par le député de Shawinigan, maintenant ministre de la Justice (M. Chrétien) lorsqu'il était ministre des Finances, avec celui qui a été présenté en décembre par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). S'il consulte également le rapport du comité il constatera que le bill conservateur donnait suite à 80 p. 100 des recommandations du comité de la Chambre. Ensuite, il demandera au solliciteur général (M. Kaplan) qui est à l'origine de la plupart des changements apportés au bill initial tel que les a présentés le comité dans son rapport. Mes collègues et moi-même...

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre.

**M. Simmons:** Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de répondre à cette question, même sous cette forme. J'ai entendu le député me demander notamment si j'avais comparé le bill présenté par le ministre de la Justice lorsqu'il était ministre des Finances, en 1976, avec le bill C-14 proposé par le gouvernement conservateur en décembre dernier. Je dois dire au député d'Edmonton-Ouest qu'en 1976 son collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), me donnait beaucoup trop de fil à retordre, à l'assemblée législative de Terre-Neuve pour que j'aie le temps de comparer les deux lois.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lambert:** C'était en 1978.

**M. Simmons:** Je viens à peine d'arriver. J'ai eu juste le temps de passer quelques jours ici en décembre et sept jours plus tard vous me fermez la porte au nez. Pour ce qui est de cette nouvelle législature, je suis ici depuis 14 jours, soit le double. Je veux seulement donner à mon ami une chance de s'écouter.

**M. l'Orateur adjoint:** Le secrétaire parlementaire a la parole. Voudrait-il bien poursuivre son discours.

**M. Simmons:** Je ne puis pas en mesure de dire au député d'Edmonton-Ouest qui a inspiré les changements. Je puis cependant lui dire que je me suis entretenu avec le solliciteur général et que je sais qui ne les a pas inspirés, mais cela, c'est autre chose. Le bill à l'étude est presque identique au bill C-14 que les conservateurs ont présenté en décembre. Je le répète, il est presque identique.